

Paris le 16/10/2025

600 000 emplois à pourvoir d'ici 2035 : la Fepem dévoile sa feuille de route 2026 pour renforcer l'emploi à domicile en France

Paris, le 16 octobre 2025 - Avec 3,4 millions de particuliers employeurs et plus de 1,2 million de salariés à domicile, la Fepem (Fédération des Particuliers Employeurs de France) annonce ses ambitions pour le **7^e secteur employeur de France**. Sa feuille de route 2026 place l'emploi à domicile au cœur des grands enjeux sociaux du pays : attractivité des métiers, revalorisation salariale, déploiement de partenariats territoriaux, défense du crédit d'impôt mais aussi travail sur l'accompagnement du handicap et sur la reconnaissance d'un statut pour les aidants, tout est mis en place pour renforcer la proximité et l'ancrage local du secteur.

« La Fepem est la seule organisation à but non lucratif, qui représente tous les particuliers employeurs, quels que soient leurs revenus ou leur région, ainsi que leurs salariés. Présente sur tout le territoire, elle agit au plus près des familles et des salariés pour construire un emploi à domicile responsable, accessible et reconnu. Notre modèle, fondé sur l'équilibre et la solidarité, fait de l'emploi à domicile un pilier de cohésion sociale. » — Julie L'Hotel Delhoume, Présidente de la Fepem

I. Les grandes tendances du secteur :

Avec 11,5 % des ménages français concernés, l'emploi à domicile représente aujourd'hui une masse salariale brute de 12,3 milliards d'euros. Les besoins explosent : six foyers sur dix envisagent d'y avoir recours dans les prochaines années. Le vieillissement de la population générera 170 000 emplois supplémentaires dédiés aux seniors, soit près de **600 000 postes qui seront à pourvoir d'ici 2035** pour répondre aux besoins croissants des familles et des personnes fragiles.

Les chiffres du secteur montrent la transformation du pays :

- En 2024, la France compte 19 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 28 % de la population. D'ici 2040, près de 3,7 millions de Français seront en perte d'autonomie. Le recours à l'emploi à domicile devient incontournable. Dans les 10 prochaines années, **1 Français sur 4 devrait être aidant**.
- **La baisse du nombre d'assistants maternels** : 42 % d'entre eux partiront à la retraite dans les dix prochaines années, entraînant la perte de près de 280 000 places d'accueil. Cette pénurie limite déjà l'accès à l'emploi pour de nombreux parents, en particulier les femmes. À horizon 2035, **122 000 emplois devront être pourvus dans le secteur pour assurer l'accueil du jeune enfant**.

Face à ces mutations, la Fepem déploie une feuille de route nationale qui agit à plusieurs niveaux sur le terrain :

- **Professionaliser les parcours** : la Fepem lance un plan de professionnalisation pour renforcer les compétences des salariés. Des référentiels de compétences et des certifications seront déployés pour garantir la qualité du service rendu et la sécurité des particuliers employeurs. L'objectif étant d'améliorer la reconnaissance et de valoriser les métiers du domicile.
- **Renforcer l'attractivité des métiers** : avec un âge moyen de 48 ans et plus de 85 % de femmes, le secteur de l'emploi à domicile doit offrir de nouvelles perspectives professionnelles. La Fepem travaille à la construction d'un parcours professionnel, pour créer des passerelles entre les métiers de garde d'enfants, aide à domicile, accompagnement éducatif ou médico-social. Déjà, un salarié sur trois a exercé dans un autre domaine : une richesse que la Fédération entend structurer pour renforcer la mobilité, fidéliser les talents et valoriser l'expérience.
- **Ancrer l'action dans les territoires** : la Fepem déploie une action de proximité rapprochant les politiques publiques des besoins réels des familles. Cette présence locale s'incarne dans des partenariats concrets :
 - **Partenariat avec La Poste** : expérimentation du premier Espace France Emploi Domicile à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), intégré au réseau France Services. Ce point de contact local et physique, qui pourrait être déployé dans près de 400 bureaux de poste, vise à informer, orienter et accompagner les familles et les salariés dans leurs démarches, près de chez eux.
 - **À Amiens** : partenariat avec la CNAF et une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dédiée à l'insertion professionnelle, pour accompagner des femmes éloignées de l'emploi vers les métiers du domicile, par la formation et la valorisation de leurs compétences.

II. Une fédération engagée et modernisée

Depuis plus de 75 ans, la Fepem agit à la fois sur le terrain et dans les instances nationales. Forte de 13 délégations régionales et d'un réseau de plus de 110 élus engagés, elle a engagé une refonte complète de sa gouvernance pour renforcer l'organisation et la proximité avec les territoires. De nouveaux statuts ont été adoptés afin de remettre les élus au centre de l'action et deux commissions « risques et finances » et « mandats » ont été créées. Des audits internes et externes ont ouvert la voie à des avancées décisives en matière de gouvernance, tandis que des procédures strictes de transparence et de prévention des conflits d'intérêts sont désormais en place pour les élus comme pour les salariés.

Le crédit d'impôt pour l'emploi à domicile reste un combat prioritaire

La Fepem est à l'origine du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile et en a vu tous les bénéfices ; elle défend ce dispositif vertueux depuis plus de trente ans. Aujourd'hui, il bénéficie à près **d'un ménage sur deux**, il garantit un emploi déclaré, sécurisé et justement rémunéré. Il constitue un levier d'équité et de cohésion sociale : **1 euro investi par l'Etat génère 0,80 euro de recettes et 4,4 milliards d'euros** de retombées économiques, pour un coût net limité à 1,2 milliard d'euros par an. Grâce à ce mécanisme, le travail non déclaré a été divisé par deux en trente ans. C'est un enjeu essentiel que la Fédération continuera de défendre en 2026.

Un dispositif inédit de santé au travail pour les salariés du domicile

Depuis janvier 2025, la Fepem a mis en place un Service national de santé au travail dédié exclusivement aux salariés du particulier employeur. Ce dispositif pionnier, déjà fort de plus de 6 000 visites réalisées, marque une avancée majeure pour la prévention, la santé et la sécurité dans le secteur.

Et en 2026, une grande campagne pour valoriser les métiers de l'aide à domicile

La Fepem lancera en 2026 une grande campagne nationale de communication pour redonner visibilité et attractivité aux métiers de l'aide à domicile. Souvent exercés dans l'ombre, ces métiers essentiels au quotidien des Français seront mis en lumière pour rappeler que sans les salariés du particulier employeur, c'est la vie de millions de familles qui s'arrêterait.

III. De nouveaux sujets à défendre pour accompagner les transformations

La cause des aidants doit être défendue

*« Aujourd'hui en France, nous comptons **9,3 millions de proches aidants** qui s'occupent quotidiennement de leurs proches dans des situations souvent complexes, dont **500 000 aidants mineurs**. Ces situations, vécues à titre personnel et non reconnues, vont se multiplier dans les prochaines années et concerneront chacun d'entre nous. Elles impactent en réalité bien plus que l'aidant : son entreprise, sa famille, la société.*

Je souhaite qu'ensemble avec les acteurs concernés, nous entamions une réflexion sur les réalités du statut d'aidant, la pertinence de la réglementation associée et les éventuelles pistes d'amélioration pour couvrir des situations très diverses. Dès les prochaines semaines, nous organiserons un temps d'échange avec les associations et les acteurs du terrain pour mener des actions communes. »

Le handicap, grand oublié du secteur

Le sujet du handicap demeure encore trop souvent absent des politiques publiques de l'emploi à domicile, alors qu'il concerne directement plus de 200 000 particuliers employeurs en situation de handicap et leurs salariés. La Fepem souhaite aujourd'hui faire de cette question un axe fort de sa feuille de route 2026.

« Nous annoncerons un calendrier des travaux réalisés avec notre Observatoire puis nos équipes en régions, annonçait Julie L'Hotel Delhoume, Présidente de la Fepem, pour dresser un état des lieux précis, identifier les freins administratifs et proposer des pistes d'amélioration concrètes. » La Fédération va donc engager un travail en profondeur pour mieux accompagner et reconnaître les employeurs et salariés concernés.

Contacts presse Fepem

Dominique Dardel : 06 11 04 40 39 - presse@fepem.fr

À propos de la Fepem

La Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem) représente les 3,4 millions de particuliers employeurs qui emploient 1,2 million de salariés à domicile. Depuis plus de 75 ans, elle soutient et valorise l'emploi à domicile, en proposant des outils pratiques, des conseils personnalisés et en simplifiant les démarches administratives pour une relation de travail déclarée et responsable.

Plus d'informations sur www.fepem.fr